

Procès Verbal de l'Assemblée Générale de CQFD

27 Février 2024

Ordre du jour :

L'ordre du jour est le suivant :

- Election des scrutateurs
- Révision des statuts
- Election des éventuels nouveaux membres

Le vote pour l'acceptation de l'ordre du jour s'est fait à main levée.

Pour l'acceptation de l'ordre du jour?	
Oui	11
Non	3
Blanc	0

L'ordre du jour est accepté.

Election des scrutateur :

Benjamin Faltin se présente comme scrutateur et souhaite faire un système de votes anonymes sur télégramme.

Pour Benjamin Faltin scrutateur?	
Oui	13
Non	1
Blanc	0

Benjamin Faltin est scrutateur. Sébastien de Morsier se présente aussi.

Pour Sébastien de Morsier scrutateur?	
Oui	14
Non	0
Blanc	0

Sébastien de Morsier est donc le 2ème scrutateur.

Révision des statuts :

Des personnes nous ont sollicités pour savoir si c'était possible que des personnes plus en maths depuis peu (changement de section, fin d'étude très récente etc) pouvaient rejoindre l'association. C'est le but de cette révision de l'article 5. La première option stipule que toute les personnes ayant été immatriculées en section maths dans les 365 derniers jours peuvent rejoindre l'association, tandis que la deuxième option exclut les personnes non étudiantes. L'idée c'est qu'il y a des personnes, notamment anciennement dans le comité de CQFD, qui ne sont plus en maths, notamment à cause de changement de section en master, mais qui se sentent toujours proche de CQFD.

L'article 7 modifié ne contient pas les anciens exemples, n'étant plus cohérents si les modifications de l'article 5 sont acceptées.

L'article 13 modifié rajoute une condition quant à la convocation de l'AG extraordinaire car à ce jour il n'y en avait pas. Elle pouvait être convoquée le jour même. C'est pour se prévenir d'un comité à l'avenir qui déciderait de convoquer des AG extraordinaires à des moments ou peu de gens peuvent être là afin de passer des votes qui iraient à l'encontre des intentions des étudiant.e.s en maths. On commence par voter l'article 13 car il est indépendant des autres.

Pour les modifications de l'article 13?	
Oui	12
Non	0
Blanc	2

Les modifications suggérées sont donc acceptées.

L'article 14 est sujet à débat. Il stipule que seuls les étudiants en section mathématique (pas les externes) ont un droit de vote à l'AG. Des personnes soulignent un manque de cohérence entre ce statut et les autres, et le fait problématique que des gens participant à l'AG n'ont pas de voix. D'après Benjamin Faltin, ce statut n'a pas de valeur légale. Plusieurs solutions afin d'éviter des faux raccords entre les différentes modifications d'articles, et apporter plus de cohérence sont émises et seront débattues plus tard dans l'AG.

Il y a de plus un problème de quota de personnes au sein du comité qui ne sont pas en maths. Si par exemple 15 personnes ne sont plus en maths, personne ne peut voter, par exemple. L'idée des débats actuellement est de discuter à des gardes fous à rajouter pour empêcher ce genre de cas de figure.

Il y a aussi un article à voter concernant le passage de 12 à 15 membres au sein du comité.

Enfin, l'assemblée propose une modification de l'article 22 stipulant que maintenant en cas de dissolution, l'actif net sera distribué à une ou plusieurs associations, au lieu d'une seule.

L'assemblée suggère la modification suivante de l'article 22, à savoir, remettre le mandat de liquidation aux membres de l'association présents lors de la dissolution au lieu du comité.

En cas de dissolution de l'association, le mandat de liquidation revient à l'Assemblée de dissolution en fonction à ce moment-là. L'actif net disponible est entièrement attribué à une ou plusieurs associations d'étudiant.e.s reconnue par l'EPFL et choisie en accord avec l'EPFL.

Les discussions s'orientent sur comment instaurer des mesures de sécurité afin d'éviter des abus, notamment en instaurant des quotas et changer des termes pour rendre la dissolution faisable en cas d'urgence à tout moment de l'année. Hamza (président) suggère que les modifications en lien avec la dissolution soient discutées lors de la prochaine AG ordinaire ou lors d'une autre AG extraordinaire plus tard dans le semestre afin de laisser le temps à la réflexion.

Il est souligné que le garde-fous (aux problèmes mentionnés plus tôt) que nous avons actuellement, c'est que les membres de l'association sont des étudiants en maths, donc qu'il y ait conflit d'intérêt avec d'autres associations ou pas, leur voix compte tout autant, ce qui disparaîtrait en parti en votant ces nouveaux statuts.

Résultats du vote pour l'article 22 suivant : En cas de dissolution de l'association, le mandat de liquidation revient au comité de direction en fonction à ce moment-là. L'actif net disponible est entièrement attribué à une ou plusieurs associations d'étudiant.e.s reconnue par l'EPFL et choisie en accord avec l'EPFL.

Pour	13
Contre	0
Blanc	2

Les modifications suggérées sont donc acceptées.

On revient au vote de l'article augmentant le nombre de membres du comité à 15. L'argument est qu'avec 1 événement en moyenne par semaine, c'est difficile d'assurer la charge de travail à 12 actuellement en plus des études. Certains postes sont surchargés de travail. De plus, nous avons du mal actuellement à trouver des personnes volontaires pour nous aider lors des événements. L'idée c'est d'augmenter à 15 en ajoutant des postes à responsabilité. L'argument en défaveur est que CQFD à 15 c'était le cas avant, et ça encourage quelques personnes à ne pas beaucoup participer aux activités et laisser les autres faire. Repasser à 15 risquerait de solliciter ce genre de comportements de nouveau. Seulement, maintenant le comité n'est plus le même, et tout le monde globalement s'investit beaucoup, il y a plus de charge de travail comparé à avant car l'association est devenue plus attractive et active. Un autre argument en défaveur c'est que le comité se veut être un organe décisionnel, et que donc on peut se faire aider pour le staffing par des personnes externes au comité. Vitto (responsable logistique) répond en disant que les associations qui

marchent bien avec un petit comité décisionnel c'est les associations qui ont des commissions, ce qui n'est pas notre cas. Une information importante pour le vote est que la fois où CQFD est passé de 15 à 12 membres c'était surtout pour écarter des membres qui ne faisaient rien et profitaient juste des avantages à être au sein de CQFD, qui se représentaient chaque année et comme il y avait exactement 15 places, ces personnes étaient réélues.

Nous procédons à un vote à choix multiple (chacun peut voter pour plusieurs options, celle avec le plus de voix remporte).

12 membres	4
13 membres	4
14 membres	8
15 membres	8 (dont le vote du président)

L'option 15 membres remporte donc le vote

Nous repassons sur l'article 5. Après discussions, modifier cet article aboutirait à de nombreux non-senses/problèmes dans les statuts. L'assemblée suggère de voter non aux modifications sur cet article, mais de changer les modifications sur les autres articles proposés dans l'optique de pouvoir plus inclure des personnes externes à la section MA, tout en ayant des statuts plus clairs/cohérents. Si il y a une majorité de NON il faudra adapter les autres statuts en conséquence. Il y a un vote à choix multiple entre le statut actuel et les 2 modifications proposées.

Le statut ne change rien	11
Option de modification 1	3
Option de modification 2	2
blanc	2

Nous passons donc à l'article 7. Compte tenu du vote d'avant, l'article n'est plus pertinent et donc n'est pas présenté. Idem pour l'article 14.

Nous passons à l'article 15. Après les débats précédents, l'Assemblée générale soumet au vote ces 4 modifications de l'article 15.

Option 1 : Peuvent devenir membre du comité de direction tout.e étudiant.e de l'EPFL ayant été étudiant en section mathématiques durant les 365 derniers jours ou actuellement en section mathématiques, et ayant signé la feuille de présence

lors d'une assemblée générale, et élue par les membres après une candidature de celui/celle-ci, ceci pour le restant de l'année académique en cours.

Option 2 : Peuvent devenir membre du comité de direction de l'association toute personne physique ayant été étudiant en section mathématiques durant les 365 derniers jours ou étudiant actuellement en section mathématiques, et ayant signé la feuille de présence lors d'une assemblée générale, et élue par les membres après une candidature de celui/celle-ci, ceci pour le restant de l'année académique en cours.

Option 3 : Peuvent devenir membre du comité de direction tout.e étudiant.e de l'EPFL ayant été étudiant en section mathématiques durant les 3 dernières années ou actuellement en section mathématiques, et ayant signé la feuille de présence lors d'une assemblée générale, et élue par les membres après une candidature de celui/celle-ci, ceci pour le restant de l'année académique en cours.

Option 4 : Peuvent devenir membre du comité de direction de l'association toute personne physique ayant été étudiant en section mathématiques durant les 3 dernières années ou étudiant actuellement en section mathématiques, et ayant signé la feuille de présence lors d'une assemblée générale, et élue par les membres après une candidature de celui/celle-ci, ceci pour le restant de l'année académique en cours.

L'assemblée suggère de plus de rajouter la ligne suivante à l'article, relatif aux quotas :

Au moins 80% (ou simplement la majorité) du comité de direction doit être composé d'étudiant.e.s en section mathématiques, dont l'intégralité de la présidence.

On procède d'abord au vote sur cette ligne à ajouter :

80%	9
majorité	1
blanc	3

Enfin, nous procédons au vote (choix multiple) pour l'article finale :

Aucun changement	4
Option 1	6
Option 2	3

Option 3	2
Option 4	1
blanc	2

Voici donc l'article finale, avec toutes les modifications apportées ayant été retenues :

Peuvent devenir membre du comité de direction tout.e étudiant.e de l'EPFL ayant été étudiant en section mathématiques durant les 365 derniers jours ou actuellement en section mathématiques, et ayant signé la feuille de présence lors d'une assemblée générale, et élue par les membres après une candidature de celui/celle-ci, ceci pour le restant de l'année académique en cours. Au moins 80% (ou simplement la majorité) du comité de direction doit être composé d'étudiant.e.s en section mathématiques, dont l'intégralité de la présidence.

Retour sur l'article 19. Il s'agit d'ajouter l'alinéa suivant à l'article :

Seuls les membres du comité de direction actuellement immatriculés en section mathématiques ont le droit de vote concernant les décisions prises par le comité de direction.

Si cette proposition est acceptée, les personnes qui n'étudient pas en maths n'auront pas le droit de vote lors des réunions du comité, et lors des autres votes (notamment les votes occasionnels en urgence en dehors des réunions). A noter : l'idée des votes précédents est que les personnes externes ne peuvent être élues que par des personnes étudiant en maths, car elles n'ont pas de droit de vote en AG. L'idée serait d'accorder tout de même le droit de vote en comité aux personnes externes, car elles seront élues en AG par des personnes en maths uniquement.

Pour	4
Contre	5
blanc	4

Election des éventuels nouveaux membres :

Avant de commencer l'élection des nouveaux membres, Vitto annonce qu'elle souhaite quitter son poste de responsable logistique étant donné qu'elle ne se sent pas d'assumer la charge mentale de son poste ce semestre. Si une personne se présente, Vitto laisse volontiers sa place. Si personne, elle accepte de continuer à son poste car c'est ce pourquoi elle avait été votée en septembre. Sébastien de Morsier se présente. Il est déjà dans

Polympiades, équipier Agep, mais se sent d'assumer la responsabilité. Tout le monde présent le connaît déjà étant donné qu'il a été membre le semestre passé et a été très investi jusqu'à présent.

Pour son élection	13
Contre	0
Blanc	0

Ezra se présente comme membre à CQFD. Iel est motivé à nous aider notamment dans la gestion de la boîte mail et des tâches administratives et avoir un rôle plutôt de secrétariat. Son rôle serait de prendre les PV, gérer la communication interne, et rôle d'historien/archivage de CQFD. Iel est motivé par ce rôle. Ce rôle ne fera pas partie pour le moment de la présidence pour des questions de statuts, mais c'est sujet à évolution dans le futur.

Pour son élection	11
Contre	0
Blanc	0

Bienvenue donc à iel au sein de CQFD :)